

Date d'affichage : 13/05/2022

**COMMISSION JURIDIQUE COUPES JEUNES A 11
REUNION TÉLÉPHONIQUE DU 11/05/2022**

Présents : Mrs L. CARPENTIER, P. LAVIGNON, C. FOURNIER.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 18/04/2022 :

Coupe Défis sports+ U19 :

57173.1 BLENDÉCQUES – SAINT MARTIN BOULOGNE. Forfait de BLENDÉCQUES. Homologué : BLENDÉCQUES 0 – SAINT MARTIN BOULOGNE 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Blendécques.

57174.1 MORINIE JS – ATTIN US. Forfait de ATTIN US. Homologué : MORINIE JS 3 – ATTIN US 0 par forfait. Amende 23€ à Attin US.

Journée du 23/04/2022 :

Coupe Défis sports+ U19 :

57286.1 LE TOUQUET AC – SAINT MARTIN BOULOGNE. Forfait de SAINT MARTIN BOULOGNE. Homologué : LE TOUQUET AC 3 – SAINT MARTIN BOULOGNE 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Saint Martin Boulogne.

57287.1 MORINIE JS – NEUFCHATEL E. Forfait de NEUFCHATEL. Homologué : MORINIE JS 3 – NEUFCHATEL 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Neufchatel.

57288.1 BLENDÉCQUES – OUTREAU AS. Forfait de BLENDÉCQUES. Homologué : BLENDÉCQUES 0 – OUTREAU AS 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Blendécques.

57290.1 DESVRES JS – WIMEREUX AS. Forfait de WIMEREUX. Homologué : DESVRES JS 3 – WIMEREUX 0 par forfait. Amende 23€ à Wimereux.

57292.1 BONNINGUES LES CALAIS – CREQUY FRESSIN. Forfait de BONNINGUES LES CALAIS. Homologué : BONNINGUES LES CALAIS 0 – CREQUY FRESSIN 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Bonningues les Calais.

Journée du 30/04/2022 :

Coupe Défis sports+ U17 :

57198.1 CANCHE TERNOISE – SAMER RC. Forfait de SAMER RC. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 – SAMER RC 0 par forfait. Amende 23€ à Samer RC.

Coupe Défis sports+ U15 :

57216.1 DESVRES JS – HESDIN OL. Non utilisation de la tablette, car le club de DESVRES JS n'avait pas récupéré les rencontres. Lecture faite des pièces au dossier, la commission décide de donner match perdu à DESVRES JS. Homologué : DESVRES JS 0 – HESDIN OL 3 par pénalité. Amende 80€ à DESVRES JS.

57321.1 ETAPLES AS B – EPERLECQUES CA. Forfait de EPERLECQUES CA. Homologué : ETAPLES AS B 3 – EPERLECQUES CA 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Eperlecques CA.

Coupe Défis sports+ U17 :

57300.1 GROUPEMENT CANCHE AUTHIE – GROUPEMENT SENNINGHEN NIELLES. Forfait de GROUPEMENT SENNINGHEN NIELLES. Homologué : GROUPEMENT CANCHE AUTHIE 3 – GROUPEMENT SENNINGHEN NIELLES 0 par forfait. Amende 23€ à Groupement Senninghen Nielles.

57305.1 WATTEN/ESSOR – CANCHE TERNOISE :

Réclamation de CANCHE TERNOISE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de WATTEN/ESSOR. Le nombre de joueurs présentent un cachet « mutation hors période » était supérieur à 2 alors que

le règlement limite à deux leur inscription sur la feuille de match. Après vérification de la feuille de match par le District, six joueurs sont dans ce cas. DENYS Thibaut licence n°2546498643, GZAINSKI Ethan licence n°2546437352, LE FLOCH Lois licence n°2546415055, MARQUIS Louis licence n°2546355609, MARQUIS Lucas licence n°2546155563, LAUNAY Dylan licence n°2547656988. Homologué : WATTEN/ESSOR 0 – CANCHE TERNOISE 0 par pénalité. -1 point à WATTEN/ESSOR et 0 point à Canche Ternoise. Droits remboursés à Canche Ternoise. Amende 30€ à Watten/Essor.

57310.1 CONDETTE JS – WIERRE/CRÉMAREST. Forfait de CONDETTE JS. Homologué : CONDETTE JS 0 – WIERRE/CRÉMAREST 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Condette JS.

Coupe Défis sports+ U16 :

57315.1 NEUFCHATEL/HESDIN L'ABBE – BEAURAINVILLE. Forfait de BEAURAINVILLE. Homologué : NEUFCHATEL/HESDIN L'ABBE 3 – BEAURAINVILLE 0 par forfait. Amende 23€ à Beaurainville.

Coupe Défis sports+ U15 :

57329.1 RECQUES SUR HEM – ATTIN US. Forfait de ATTIN US. Homologué : RECQUES SUR HEM 3 – ATTIN US 0 par forfait. Amende 23€ à Attin US.

57330.1 ST LEONARD ES – ARQUES ES. Forfait de ARQUES ES. Homologué : ST LEONARD 3 – ARQUES ES 0 par forfait. Amende 23€ à Arques ES.

57329.1 GROUPEMENT SENNINGHEN NIELLES – SAMER/ISQUES. Forfait de SAMER/ISQUES. Homologué : GROUPEMENT SENNINGHEN NIELLES 3 – SAMER/ISQUES 0 par forfait. Amende 23€ à Samer/Isques.

Journée du 07/05/2022 :

Coupe Défis sports+ U19 :

57178.1 ARQUES ES – BLERIOT. Forfait de ARQUES ES. Homologué : ARQUES ES 0 – BLERIOT 3 par forfait. Amende 23€ à Arques ES.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr C. Fournier